

Motion 3119

pour une protection de la population et une lutte efficace contre le moustique tigre

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'accélération exponentielle de la colonisation de notre canton par le moustique tigre observée depuis 2019 ;
- qu'une majorité de la population genevoise s'inquiète des désagréments et des risques causés par cet insecte invasif ;
- que les risques pour la santé liés à la transmission de maladies ne sont pas négligeables ;
- que les efforts et les moyens de lutte mis en œuvre par le canton de Genève ne sont pas suffisants pour contenir la prolifération du moustique tigre,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en œuvre rapidement une lutte de type TIS sur le modèle tessinois.